Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2019 à 18 h 00

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 15 avril 2019 à compter de 18 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers suivants :

Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1
Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2
Marc-André Viens, conseiller au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le vendredi 12 avril 2019, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1 Gestion financière et administrative
1.1 Nomination de M. Denis Paquin, maire, en tant que célébrant de mariage civil pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour approbation

2 Loisirs et culture
2.1 Nomination de Mme Catherine L'Homme pour procéder à la collecte de données auprès des employés du camp de jour dans le cadre de la vérification des antécédents judiciaires des personnes oeuvrant auprès d'une clientèle vulnérable faite par la Sûreté du Québec, pour approbation
2.2 Demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour avoir accès au gymnase de l'école Jeanne-Mance pour le Camp de jour de l'été 2019, pour approbation

3. Période de questions

4 Clôture de la séance

Résolution numéro 19-04-121

1.1 Désignation de M. Denis Paquin, maire, à titre de célébrant pour mariage civil ou union civile pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Attendu que les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que M. Denis Paquin, maire, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Nicolas Beaulne et **résolu** de demander au Directeur de l'état civil de désigner M. Denis Paquin, maire, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Il est également **résolu** de transmettre la présente résolution au Directeur de l'état civil.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-04-122

2.1 Nomination de Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, pour l'entente avec la Sûreté du Québec Centre de services MRC à Saint-Hyacinthe, concernant les vérifications d'antécédents criminels – secteur vulnérable

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de nommer Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, comme personne désignée pour représenter la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir dans l'entente avec la Sûreté du Québec Centre de services MRC à Saint-Hyacinthe, concernant les vérifications d'antécédents criminels – secteur vulnérable.

Il est également **résolu** que Mme Catherine L'Homme procède à l'identification des candidats sélectionnés à œuvrer auprès de la clientèle vulnérable, qu'elle s'assure de prendre les outils à sa disposition pour effectuer une enquête sociale et qu'elle conserve la confidentialité des informations personnelles de chaque candidat en respectant ses devoirs et responsabilités mentionnés à l'entente.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 19-04-123

2.2 Demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour avoir accès au gymnase de l'école Jeanne-Mance pour le Camp de jour de l'été 2019

Considérant le fait que la Municipalité a participé au financement de la construction du gymnase de l'École Jeanne-Mance en 1991 et que sa contribution s'élevait à plus de la moitié du montant non subventionné;

Considérant l'article 7 de l'Entente entre la Commission scolaire de Marieville (aujourd'hui intégrée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières) et la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir spécifiant que l'utilisation du gymnase en dehors des heures de classe et du calendrier scolaire est à la discrétion de la Municipalité;

Considérant qu'en date du 11 avril 2019, Mme Nicole Laberge de la Commission scolaire des Hautes-Rivières informait la Municipalité par écrit que « malheureusement pour une question de sécurité, il ne sera pas possible de donner accès aux camps de jour au gymnase et terrain de l'école pour l'été 2019 »;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières n'a pas cherché une solution concertée avec la Municipalité pour l'utilisation du gymnase par les jeunes du Camp de jour à l'été 2019 malgré les travaux prévus à l'École Jeanne-Mance;

Considérant qu'il est impératif pour le fonctionnement du Camp de jour que la Municipalité puisse avoir accès au gymnase, surtout les jours de pluie;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** de demander à la Commission scolaire des Hautes-Rivières de prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'accès au gymnase de l'École Jeanne-Mance pour le Camp de jour de l'été 2019 et ce, malgré les travaux prévus à l'école.

Il est également **résolu** de faire parvenir une copie de la présente résolution à M. Éric Blackburn, directeur général de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'à Mme Lyne Martel, directrice de l'École Jeanne-Mance.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 19-04-124

4 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que la séance soit levée à 18 h 20.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Original signé	Original signé
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière